

Il n'y a plus lieu de tergiverser. Le gouvernement s'obstine dans son projet de loi sur les retraites, projet de loi qui représente pour chacun d'entre nous des pertes de près de 300 € sur le montant de nos futures pensions. Et ces pertes s'ajoutent à celles déjà subies en raison de la loi de 2004 qui représentaient déjà près de 400 € par rapport à la législation précédente. Alors, dans ces conditions, nous pouvons faire le calcul : si nous cessons le travail pendant un mois, nous pourrions certes perdre des sommes importantes, mais si, grâce à cette grève, nous parvenons à faire reculer le gouvernement, cette perte de salaire sera un faible investissement par rapport à ce que nous aurons gagné.

Bien sûr, nous n'avons aucune certitude quant au succès d'une telle grève. Mais si nous ne la faisons pas, nous sommes en revanche certains du résultat. Le projet de loi sera mis en place. C'est pourquoi nos organisations considèrent qu'il faut poursuivre la grève après le 12 octobre.